

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 606-07-2025

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 juin 2025, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 606-07-2025 modifiant le règlement de zonage 606-2023 tel que déjà amendé afin de réviser certaines dispositions réglementaires dans le but de favoriser la dissolution des copropriétés.

Description de la zone visée

Cette modification touche des immeubles situés dans la zone IDA43 de la Municipalité.

Approbation référendaire

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Consultation publique

1. Description des modifications

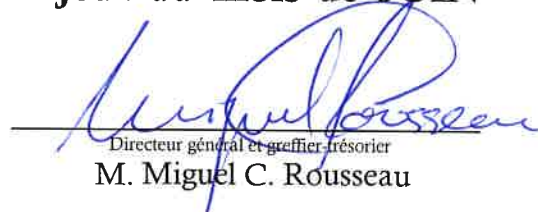
Ce règlement a pour objet de scinder la zone IDA43, afin de créer la zone IDA71 où les habitations unifamiliales jumelées seront autorisées.

Un document explicatif et le projet de règlement sont rendus disponibles sur le site Internet de la Municipalité au <https://saintpaul.quebec/> et à la mairie située au 10, chemin Delangis, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

2. Assemblée publique

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 juillet 2025 à 19 h 10 à la mairie de Saint-Paul située au 10, chemin Delangis à Saint-Paul. Lors de cette assemblée publique de consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption et seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-SEPTIÈME jour du mois de JUIN
deux mille vingt-cinq.**



Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau